Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260212-2026_004-DE

commune de Billé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE

JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Date d'envoi de la convocation :
09 février 2026

Date d'affichage :
20 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 0
Votants : 12

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux milles vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, M. Michel HARDY, Mme Colette JUGUET, Mme Amélie LERAY, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Sylvie POIGNIE, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER.

Étaient absents : Mme Maryse FORTIN, Mme Morgane NÉAU, Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : Monsieur Manuel RIBEIRO.

DELIBERATION 2026-004_ MAM – VALIDATION DE L'APD ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Vu- *La délibération 2025-036 autorisant le lancement du projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ;*

Vu- *La délibération 2025-036 attribuant l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SEM Orchestr'am ;*

Vu- *La délibération 2025-047 attribuant l'assistance à maîtrise d'œuvre au cabinet Tricot Architecture ;*

Vu- *l'estimation des travaux (phase PRO) de la MAM réalisée par le maître d'œuvre Tricot Architecture ;*

Le cabinet TRICOT ARCHITECTURE, assistant à maîtrise d'œuvre, a présenté un estimatif du coût des travaux pour la construction de la maison d'assistantes maternelles (MAM) composé de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260212-2026_004-DE

N°	Désignation des lots	HT
01	Lot - Terrassement / VRD	60 000,00 €
02	Lot - Gros Œuvre/ Ravalement	130 000,00 €
03	Lot - Charpente mixte/ Bardage bois	17 000,00 €
04	Lot - Couverture/ Bardage zinc	40 000,00 €
05	Lot - Menuiseries extérieures (Alu)/ Fermetures/ Serrurerie	40 000,00 €
06	Lot - Menuiseries intérieures bois	26 000,00 €
07	Lot - Cuisine	10 000,00 €
08	Lot - Plâtrerie/ Isolation/ Plafonds suspendus	36 000,00 €
09	Lot - Électricité	23 000,00 €
10	Lot - Panneaux Photovoltaïques	30 000,00 €
11	Lot - Plomberie/ Chauffage/ Ventilation	53 000,00 €
12	Lot - Revêtement de sol souple/ Carrelage/ Faïence	13 000,00 €
13	Lot - Revêtement de sol souple extérieur	7 000,00 €
14	Lot - Peinture	11 000,00 €
15	Lot - Espaces verts	9 000,00 €
Total Construction d'un bâtiment industriel		**505 000,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'estimatif du coût des travaux d'un montant de 505 000€ HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à lancer les appels d'offres composés de 15 lots tels présentés ci-dessus pour un montant total de 505 000€ HT;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

MAIRIE DE BILLE 35

Manuel RIBEIRO,
Secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.